

## Avis de santé publique

## Rappel et ressources sur la grippe aviaire

30 mai 2022 **Ensemble du Nunavut** 

60 s

À ce jour, la grippe aviaire a été détectée chez des oiseaux sauvages et/ou domestiques dans les dix provinces et au Yukon, et de nombreux cas ont été détectés aux États-Unis. Avec la migration printanière des oiseaux vers le nord, un nombre croissant de cas de grippe aviaire chez les oiseaux peut être observé dans tout le Canada.

La grippe aviaire ou « grippe du poulet » est une infection virale très contagieuse chez les oiseaux. Elle touche la volaille domestique et les oiseaux sauvages, notamment les rapaces, les mouettes, les sternes, les oiseaux de rivage, les canards, les oies et les cygnes. Voici les symptômes qu'un oiseau atteint du virus de la grippe aviaire peut présenter : agitation, tremblements ou manque de coordination, enflure de la tête, du cou et des yeux, diarrhée ou mort subite. La présence de plusieurs oiseaux morts au même endroit est un signe de la présence du virus.

Le risque d'infection par la grippe aviaire chez le grand public est considéré comme faible. Rien ne permet de penser que le virus de la grippe aviaire puisse être transmis à l'homme par la consommation de gibier à plumes ou d'œufs complètement cuits. En général, les cas humains de grippe aviaire sont causés par un contact direct et **prolongé** avec des volailles infectées vivantes ou mortes ou avec des environnements contaminés. Bien que le risque d'infection humaine par les virus de la grippe aviaire soit faible, les personnes doivent être prudentes lorsqu'elles manipulent des oiseaux sauvages.

Comme de nombreux Nunavummiut participent activement à la récolte printanière d'oiseaux sauvages et d'œufs, il est important d'apprendre les principales précautions à prendre pour limiter la propagation des maladies et minimiser les risques pour les gens. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et le gouvernement du Nunavut ont élaboré des lignes directrices sur les pratiques à suivre visant à réduire le risque d'infection humaine, qui peuvent être consultées à l'adresse :

https://www.gov.nu.ca/fr/page/la-grippe-aviaire.

Si vous remarquez qu'un oiseau meurt d'une façon inhabituelle ou qu'il semble malade, communiquez avec le <u>bureau des agents de conservation</u>. Si vous vous sentez très malade après avoir manipulé un oiseau, communiquez avec votre centre de santé. Pour d'autres informations, veuillez consulter le site web du gouvernement du Canada <u>ici</u>.

###

## Relations avec les médias :

Chris Puglia
Gestionnaire des communications
Ministère de la Santé
867 975-5949
cpuglia@gov.nu.ca